

Nos prises de positions entendues par la DGPR

Les responsables de l'UNPG et l'UNED parlent d'une seule voix !

Le 9 mars dernier, **une délégation composée de Messieurs Arnaud Colson, Christophe Jozon, Olivier Viano et Albert Zamuner, a été reçue par Madame Patricia Blanc, Directrice générale de la prévention des risques (DGPR)**. Participaient à ses côtés Madame Christine Cros et Monsieur Aurélien Louis, respectivement Cheffe du Bureau Planification et gestion des déchets, et Chef du Bureau du sol et du sous-sol.

Lors de cette rencontre initiée par les deux syndicats, les responsables de l'UNPG et l'UNED ont réaffirmé les positions de la profession et demandé des ajustements tout particulièrement au sujet de : l'arrêté sur les critères de sorties du statut de déchet, la réforme des installations de stockage des déchets inertes, la lutte contre les installations illégales et enfin les remblais de carrières.

Voici en avant première la synthèse des différentes actions convenues lors de ce rendez-vous. Soyons toutefois prudents, le conditionnel reste de mise.

La réforme des ISDI

Les préoccupations communiquées dans la note de position de l'UNED, « **Le passage des ISDI sous le régime des ICPE : une réforme à consolider** » ont été majoritairement entendues.

Les représentants rappellent que l'absence de mesures transitoires oblige plusieurs entreprises à reprendre actuellement des dossiers ISDI déposés depuis plusieurs mois mais non instruits au 31 décembre dernier. **Ce qui est très pénalisant en termes de délais et de coût pour les entreprises.** Alors que dans le même temps des permis d'aménager sont délivrés sans garantie de contrôle et de traçabilité des matériaux employés.

Il a été précisé que **l'exploitation d'ISDI, interdite en zone d'affleurement de nappes** sous le régime de l'enregistrement, **pouvait être admise dans ces zones sous réserve d'une procédure d'autorisation avec étude d'impact**, en application de l'article L512-7-2 du code de l'environnement.

Compte-tenu des interprétations différentes constatées au sein de certaines DREAL, la profession note que cette règle de procédure serait confirmée à l'occasion de la circulaire actuellement en préparation relative à la nomenclature. En cas de recrudescence des interprétations contraires, les services de la DGPR pourraient envisager des instructions plus rapides.

Enfin, il a été confirmé :

- Qu'en l'état actuel, il n'était **pas dans l'intention du Gouvernement d'instaurer de TGAP** dans le cadre de l'exploitation des ISDI.

- Que **l'arrêté du 12/12/2014 malgré une rédaction modifiée, ne change pas les règles admises antérieures** sur les conditions d'admission des déchets inertes dans les instal-

lations 2515 à 17, **en particulier la part d'indésirables** pouvant être constatée à l'entrée de ces installations. La profession demande que ce point soit précisé auprès des DREAL.

La lutte contre les installations illicites

Une circulaire viendrait en cours d'année inscrire dès 2016 cette lutte parmi les actions prioritaires des services compétents. A ce titre, le projet de loi sur la transition énergétique prévoit d'introduire plusieurs mesures de lutte contre les dépôts illégaux. Il est bien noté que le projet d'article L541-32 qui prévoit d'interdire le dépôt de déchets sur les terres agricoles, n'empêchera pas la création d'ISDI, dûment enregistrées, sur ces mêmes terrains agricoles. La profession demande que ce point soit bien noté.

Sortie du statut de déchet

La profession **recommande de repousser la publication de l'arrêté sur les critères de sortie du statut de déchet**, en raison de la parution simultanée du Guide déchets du BTP et du risque d'amalgame entre les messages. En conséquence, elle préconise une parution du guide dans les meilleurs délais qui pourrait au regard du retour d'expérience venir enrichir et corriger l'arrêté. A suivre...

Le point de vue de ...

L'actualité de ce début d'année 2015, qu'elle impacte directement ou non notre secteur, est très perturbée et incertaine. Malgré ce contexte difficile, nous ne devons pas oublier que la défense de positions communes et les efforts de tous peuvent porter leurs fruits.

Le rendez-vous du 9 mars en est la parfaite illustration. Au nom de l'UNED, je me réjouis d'une telle démarche. Tout n'est pas réglé, nous devons poursuivre le travail de lobbying et croire en sa réussite.

Je citerai pour conclure la proposition faite par Madame Patricia Blanc,

« d'associer ses services à toute campagne de communication que la profession engagerait dans le cadre de la lutte contre les installations illicites » action qui est au cœur de notre feuille de route 2015. Une bonne nouvelle !

Albert Zamuner
Vice-Président UNED